



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAL DE BUCHILLON

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2021
Relatif au plafond d'endettement et de cautionnement pour la
période 2022-2026

Dans sa séance du 7 décembre 2021, le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°5/2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

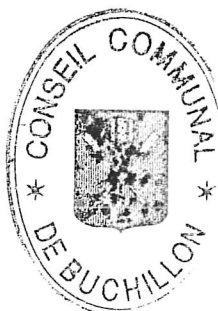
Décide à l'unanimité :

- a) de fixer le plafond d'endettement à CHF 50'000'000.- pour la période 2022-2026;
- b) d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence du plafond d'endettement fixé ci-dessus;
- c) de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt.

CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente :

A. Pulcrano



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

S. Breitling